

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 2 juillet 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°14

ARRÊTÉ N° 0-28124-2010

modifiant l'arrêté n° 126 du 17 mai 2005 fixant la liste des formations ouvrant droit à la perception de l'indemnité pour sujétion spéciale d'alerte opérationnelle.

Du 10 juin 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « pilotage de la masse salariale »*.

ARRÊTÉ N° 0-28124-2010 modifiant l'arrêté n° 126 du 17 mai 2005 fixant la liste des formations ouvrant droit à la perception de l'indemnité pour sujétion spéciale d'alerte opérationnelle.

Du 10 juin 2010

NOR D E F B 1 0 5 1 0 5 6 A

Précédent Modificatif :

Arrêté n° 0-42783-2008 du 8 juillet 2008 (BOC N°30 du 7 août 2008, texte 13).

Texte modifié :

Arrêté n° 126 du 17 mai 2005 (BOC, 2005, p. 3893. ; BOEM 523-0.3) modifié.

Référence de publication : BOC N°27 du 2 juillet 2010, texte 14.

L'arrêté n° 126 du 17 mai 2005 est modifié comme suit :

1. À l'article 2., point I.

Ajouter l'alinéa suivant :

« - groupement de soutien de la base de défense de Brest (42202) et ses antennes. ».

2. Ce modificatif prend effet à compter du 1^{er} septembre 2009.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
sous-chef d'état-major « ressources humaines »,*

Olivier LAJOUS.